

N°2014-BCA-64

- Membres théoriques : 5
- Membres en exercice : 5
- Membres présents : 3
- Votants : 3

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**CONVENTION ANNUELLE DE RECETTE CADRE AVEC L'ENSOSP –  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le 10 décembre 2014, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 21 novembre 2014, s'est réuni à Tourville la Rivière sous la présidence de Monsieur Dominique RANDON.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 3 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

**ETAIENT PRESENTS**

- Monsieur Dominique RANDON, Président
- Monsieur Bastien CORITON, 1<sup>er</sup> Vice-Président
- Monsieur Jean-Louis JEGADEN, 2<sup>ème</sup> Vice-Président

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES**

- Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, 3<sup>ème</sup> Vice-Président
- Monsieur Emile CANU, membre

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

L'Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers organise annuellement des actions de formation au bénéfice des officiers du Sdis 76.

Ce partenariat prend la forme d'une convention de recettes cadre annuelle, faisant suite à la tarification des formations par le conseil d'administration de l'ENSOSP.

A ce titre, il convient d'approuver les termes de la convention et d'autoriser le Président à la signer ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

Les dépenses seront imputées sur le chapitre 011 « Charges à caractère général » du budget du service départemental d'incendie et de secours.

\*

\*\*

*Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier et autorisent le président à signer la convention ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.*

**Le président du conseil d'administration,**

